

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Révélateur KODAK T-MAX
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	PCD 8023
Code de produit	1058718
Date de publication	le 17-Mai-2019
Numéro de version	03
Date de révision	le 13-Janvier-2021
Date de la version remplacée	le 20-Juin-2019

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit chimique de traitement photographique (révélateur/activateur).
Utilisations déconseillées	Destiné exclusivement à l'usage industriel.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Sino Promise High Tech Holdings Limited
Adresse	Floor 4, Block A Waylee Industrial Centre 30-38 Tsuen King Circuit Tsuen Wan, N.T. Hong Kong
adresse électronique	EHS-Questions@sinopromise.com
Numéro d'appel d'urgence	0344 892 0111 (UK) or 01 809 2566 (Ireland)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (oral)	Catégorie 2 (Reins)	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	---

### Résumé des dangers

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** Diéthylène glycol, Hydroquinone  
, SULFITE DE POTASSIUM, TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ

### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

#### Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Stockage

Donnée inconnue.

#### Élimination

Donnée inconnue.

### Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

### 2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
SULFITE DE POTASSIUM	5 - < 10	10117-38-1 233-321-1	-	-	
<b>Classification :</b>	Skin Irrit. 2;H315, Aquatic Chronic 3;H412				
Diéthylène glycol	1 - < 3	111-46-6 203-872-2	01-2119457857-21-0132	603-140-00-6	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, STOT RE 2;H373				
Hydroquinone	1 - < 3	123-31-9 204-617-8	-	604-005-00-4	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Muta. 2;H341, Carc. 2;H351, Aquatic Acute 1;H400(M=10)				
TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ	0,1 - 1	12179-04-3 215-540-4	-	005-011-02-9	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H312, Acute Tox. 1;H330, Repr. 1B;H360D, Repr. 1B;H360F				

### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M : facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>4.1. Description des premiers secours</b>	
<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption cutanée. Œdème. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Risques généraux d'incendie</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. L'incendie ou la chaleur excessive peut produire des produits de décomposition dangereux.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Pour les non-secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les aérosols ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Éviter que le produit arrive dans les égouts.  Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit chimique de traitement photographique. (développeur / activateur).

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

##### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	VME	2 mg/m3
<b>État réglementaire:</b> Limite Indicative		
TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ (CAS 12179-04-3)	VME	1 mg/m3
<b>État réglementaire:</b> Limite Indicative		

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

##### Protection de la peau

## - Protection des mains

Protection de la peau et du corps: en utilisant les informations fournies à la section 2, sollicitez l'avis du fournisseur de gants sur le matériau de gant le plus adapté. Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation de solutions en portant des gants imperméables et des vêtements de protection adaptés au risque d'exposition.

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact répété fréquent:

Matériel: Caoutchouc nitrile. Épaisseur:  $\geq 0,38$  mm. Temps de Passage:  $> 480$  min.  
Matériel: Néoprène. Épaisseur:  $\geq 0,65$  mm. Temps de Passage:  $> 240$  min.  
Matériel: caoutchouc butyle. Épaisseur:  $\geq 0,36$  mm. Temps de Passage:  $> 480$  min.

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme résultante EN 374. Cette recommandation ne s'applique qu'au produit, objet de la présente fiche de données de sécurité, dans le cadre de l'utilisation indiquée dans la rubrique 1 de cette même fiche.

## - Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

## Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

## Mesures d'hygiène

Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ocre
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	9,7
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.

<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.

## 9.2. Autres informations

<b>Densité</b>	1,07
----------------	------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	L'inhalation prolongée peut être nocive. En contact avec des acides forts ou s'ils sont chauffés, les sulfites peuvent libérer du dioxyde de soufre. Certains asthmatiques ou personnes hypersensibles peuvent avoir de la difficulté à respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

<b>Symptômes</b>	Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée. Œdème.
------------------	--

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Donnée inconnue.
-----------------------	------------------

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	11890 mg/kg
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	12570 mg/kg
Hydroquinone (CAS 123-31-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 900 mg/kg
SULFITE DE POTASSIUM (CAS 10117-38-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Cochon d'Inde	> 20000 mg/kg
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	> 3200 mg/kg
TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ (CAS 12179-04-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 1055 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 0,002 mg/l, 4 Heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
<b>Oral</b> DL50	Rat	2660 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.	

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Hydroquinone (CAS 123-31-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
SULFITE DE POTASSIUM (CAS 10117-38-1)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Hydroquinone (CAS 123-31-9)	<b>Aquatique</b>		
	Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna) 0,12 - 0,15 mg/l, 48 heures
	Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0,044 mg/l, 96 heures
TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ (CAS 12179-04-3)	<b>Aquatique</b>		
	Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 104 mg/l, 96 heures

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Hydroquinone 0,59

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom de la matière : Révélateur KODAK T-MAX

1058718 Version n° : 03 Date de révision : le 13-Janvier-2021 Date d'émission : le 17-Mai-2019

SDS FRANCE

7 / 10

<b>Déchets résiduaire</b>	Ces informations sont fournies pour aider les utilisateurs dans le traitement et l'élimination des produits, l'emballage des produits et des solutions de travail préparés et utilisés selon les spécifications Kodak Alaris correcte .  produit des déchets et la solution de travail des déchets devraient tous deux être expédiés en vue de l'élimination des déchets dangereux avec le Code catalogue européen des déchets 20 01 17* photochimiques. Éliminer le produit et la solution de travail conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale .
<b>Emballage contaminé</b>	Si bien nettoyé , de préférence par rinçage au moins trois fois avec de l'eau , les déchets d'emballage de produit peut être consignés pour la récupération en tant que déchets non dangereux avec le catalogue européen des déchets 15 01 06 Emballage mixte. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi.  Tous les autres emballages de produits de déchets contaminés par le produit doit être expédié pour l'élimination des déchets dangereux avec le Code catalogue européen des déchets 15 01 10 emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses.
<b>Code des déchets UE</b>	Produit et solution de travail : 20 01 17* photochimiques. Emballages contaminés du produit : 15 01 10 résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses. Verontreinigde verpakking van het product : 15 01 10 verpakking die resten van of besmet met gevaarlijke stoffen.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac** Non établi.  
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ (CAS 12179-04-3)

### Autorisations

## Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

### Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

TÉTRABORATE DE SODIUM, PENTAHYDRATÉ (CAS 12179-04-3)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Hydroquinone  
(CAS 123-31-9)

### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Hydroquinone  
(CAS 123-31-9)

### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications. Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

### Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.

Suivre la réglementation nationale sur la protection des travailleurs vis-à-vis des risques d'exposition aux cancérogènes et mutagènes sur le lieu de travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).  
TBP : Toxique bioaccumulable persistant.  
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.  
DNEL : Dose dérivée sans effet.  
PNEC : Concentration prédite sans effet.  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.  
STEL : Limite d'exposition à court terme.  
DL50 : Dose létale 50 %.  
CL50 : Concentration létale médiane.  
CE50 : Concentration effective médiane.  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

### Références

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H330 Mortel par inhalation.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H360F Peut nuire à la fertilité.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Types de matières

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

Sino Promise Group ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.